

DÉCLARATION LIMINAIRE

TABLEAU D'AVANCEMENT 2020 AU GRADE DE CONTRÔLEUR PRINCIPAL

CAPN Catégorie B du 04/12/2019

Le décret sur les lignes directrices de gestion vient de paraître en date du 29/11/2019.

Il acte de façon violente et définitive la fin du cadre légal qui existait dans notre direction et qui déterminait les REGLES COLLECTIVES de gestion applicables à chaque agent.es de la DGFIP.

En clair, les CAP Nationales et Locales suivantes disparaissent au plus tard au 01/01/2021 :

- ☛ **CAP de mutations et de 1ères affectations ;**
- ☛ **CAP de liste d'aptitude ;**
- ☛ **CAP de tableaux d'avancement.**

La CGT dénonce la brutalité et l'impréparation de cette réforme privant tous les personnels de leurs droits collectifs. A titre d'exemple, à 3 semaines du début de la campagne de mutations, vous êtes incapables de nous dire comment elle va se dérouler !

La CGT exige que les agent.es soient défendu.es dans un cadre collectif et individuel, dans des instances statutaires garantissant la transparence dans tous les actes de gestion.



Toutes et tous en grève à partir du 5 Décembre

SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES :

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex - www.financespubliques.cgt.fr -

✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr - ☎ : 01.55.82.80.80 - 📠 : 01.48.70.71.63

Suivez-nous sur facebook ou twitter : [f](https://www.facebook.com/cgt.finpub) : @cgt.finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) [t](https://twitter.com/cgt_finpub) : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)